



RAPPORT DE LA

Commission des investissements régionaux (CoInv)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

PR 43-2024-DISREN Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Déroulement

La Commission s'est réunie le 24.09.2024 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Frédéric Mani et de Stéphane Jayet, membres du Comité de direction et de Boris Mury, secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité. Des questions écrites ont été posées à l'issue des premiers échanges. Vu les enjeux du dossier, elle s'est réunie une nouvelle fois le 30 septembre en interne. Une seconde série de questions écrites ont été adressées au CODIR, lequel a répondu dans les meilleurs délais.

Des documents complémentaires ont alors été fournis : la stratégie touristique 2022-2027 (document public) ainsi que l'étude sur la baisse programmée du nombre de jours d'enneigement dans les années à venir. Puis trois des membres de la COINV ont assisté à la séance Jura-Lac du 3 octobre, ce qui a abouti à des échanges avec des membres de la commission adhoc et des membres de la COFIN.

D'autres questions se sont posées. Aussi Boris Mury a répondu à ces nouvelles sollicitations. Enfin, à l'écriture du rapport, une dernière série de questions a été posée notamment sur le contrat SOGESTAR.

Qu'ils soient remerciés pour leur engagement, leur patience et la transparence de leurs réponses.

Certaines questions n'étant pas en lien direct avec son rôle mais plutôt avec la COFIN et la commission adhoc. Interrogée à ce sujet par écrit, la DGAIC a donné un avis favorable à ce que les commissions « échangent entre elles ».

Étant donné les circonstances, demande d'abandon du prêt et menace de faillite, la commission cantonale des finances (CCF) a réalisé un audit dont les recommandations ont été acceptées. La commission a demandé l'accès à ces recommandations. La demande a été effectuée par le Secrétaire général auprès des instances cantonales. Seul le président de la COFIN a pu en consulter le contenu.

Le projet

Le préavis 43 a pour objet de finir le bâtiment située en France sur la commune de Prémanon, le Lapin Blanc (restauration, location de matériel et guichet) pour 1,75 MCHF, et de mettre aux normes les installations de ski de piste (télésiège 1,5 MCHF ; démantèlement de trois téléskis et rallongement

d'un d'entre eux permettant le lien entre domaines pour 1 MCHF, et la maintenance des téléskis restant pour 0,64 MCHF).

Les montants sont basés sur des devis en euros pour le bâtiment et en francs suisses pour les installations de ski.

Pour rappel, Jura sur Léman est marque commerciale qui a été créée en 2019 avec le but de valoriser un seul grand domaine de ski et de loisirs, à cheval sur la frontière et destiné à fonctionner durant les quatre saisons.

La nouvelle marque Jura sur Léman identifie la destination touristique et remplace les précédentes appellations de part et d'autre de la frontière. [Accueil - Jura sur Léman \(jurasurleman.com\)](https://www.jurasurleman.com)

Discussion

Les commissaires reconnaissent l'importance régionale du site et sont toutes et tous concerné.e.s par son développement. Les enjeux pour l'avenir des finances de la Région étant essentiels, la commission a été conduite à élargir le spectre de ses questions en se concentrant sur la pérennité du modèle économique projeté.

Pour faciliter la lecture du document, les questions figurent en gras, les réponses apportées en italique et le commentaire de la commission suit.

Genéralités

- 1. Question : pourquoi y a-t-il dans le même préavis des éléments de ski et de la maison- alors que le crédit s'appelle quatre saisons ?**

Parce que le canton n'a accepté d'entrer en matière qu'avec une vue globale et une mise à niveau des installations.

- 2. Question : Maintenir une station de ski de proximité est-ce bien raisonnable ? Depuis 2014 où 996'000.- ont été investis pour réaménager les pistes de ski de la Dôle le réchauffement climatique a encore plus d'effets désastreux sur l'enneigement et qu'en sera-t-il en 2050 ?**

L'étude climatique confirme la baisse structurelle du nombre de jours d'enneigement.

Commentaire : il y aura de moins en moins de jours d'enneigement permettant la pratique du ski alpin -par exemple 31 jours d'ouverture pour le massif de la Dôle en 2022-2023-. Comment les recettes des remontées mécaniques et du Lapin blanc peuvent-elles s'équilibrer ?

- 3. Question : En quoi Le Lapin Blanc, à 6 millions de francs est-il vital à la restructuration de l'activité de Télé-Dôle et la mue du domaine skiable vers des activités quatre saisons ?**

Le Lapin Blanc constituera la porte d'entrée principale du domaine skiable Jura sur Léman. Ce bâtiment est situé à l'intersection de la partie française et de la partie suisse de ce domaine skiable international. Le nouveau parking des Dappes a déjà été aménagé en 2020 mais il manque une infrastructure d'accueil à cet endroit stratégique pour recevoir les visiteurs dans de bonnes conditions. En dehors de la période hivernale, c'est également à partir des Dappes que se déploient les activités touristiques quatre saisons notamment le tourisme pédestre. Le développement prévu des itinéraires pédestres et à vélo, des sentiers thématiques et des activités d'éducation à l'environnement se fera à partir des Dappes qui constitue également le principal point de départ en direction du sommet de la Dôle. Le massif de la Dôle est très fréquenté toute l'année et le développement d'un nouveau bâtiment d'accueil ouvert à l'année doit permettre de générer davantage de valeur ajoutée en lien avec cette fréquentation.

Commentaire : le préavis mentionne quatre saisons à de nombreuses reprises alors qu'en réalité, toutes les dépenses ou presque concernent les remontées mécaniques pour le seul ski alpin.

4. Question : à quoi va servir le bâtiment et ses 170 places ?

À accueillir principalement : les excursionnistes locaux du week-end, les classes de collège, et la clientèle familiale en vacances aux Rousses.

5. Question : la couverture du toit avec des panneaux photovoltaïques sont-ils prévus ? NON.

Commentaire : A-t-on demandé à ceux qui ont conçu le bâtiment sans panneaux thermiques ni photovoltaïque d'intégrer les causes du réchauffement climatique, leurs effets, et le changement de paradigme en termes de souveraineté énergétique ?

Coûts et finance

6. Question : Depuis 2014 combien a déjà coûté ce projet ? Globalement que va-t-il coûter ?

Les investissements consentis au cours des 10 dernières années ont représenté plus de trois millions de francs (pour les Communes, la Région et le FRET).

Pour les années à venir, le plan des investissements pour la période 2025-2029 est le suivant (p.11 du préavis) :

Investissements 2025-2029	Montants
Finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes - Le Lapin Blanc	CHF 1'750'000
Mise aux normes du Télésiège des Dappes	CHF 1'495'415
Restructuration domaine avec démantèlement	CHF 1'056'260
Maintenance Remontées mécaniques (hors télésiège)	CHF 639'955
TOTAL	CHF 4'941'630

La participation de la Région à ces investissements est de CHF 2'624'030.

7. Question : Quels sont les développements engagés pour un tourisme à l'année ? Combien ont-ils ou vont-ils coûter ?

Le développement quatre saisons du massif de la Dôle repose pour l'avenir avant tout sur une amélioration de l'équipement et non plus sur la création d'infrastructures. Il s'agit par exemple d'améliorer et développer la signalétique d'information et d'orientation, de déployer de nouveaux itinéraires pédestres ou à vélo, de créer des sentiers thématiques, d'installer du mobilier extérieur (bancs et tables de pique-nique par exemple). Les coûts pourront être co-financés par les outils habituels (Fonds Régional d'Équipement Touristique, Fonds Tourisme de nature, LADE etc.)

Ce développement quatre saisons repose aussi en grande partie sur des mesures organisationnelles (mise en réseau des acteurs et opérateurs touristiques, création d'offres et packages à commercialiser).

Commentaire : le préavis ne comporte pas de mesure quatre saisons en tant que tel. Les mesures type aménagement des sentiers, canalisation des flux de piétons, signalétique doivent être portées par une demande communale soutenue par le programme nature des fonds cantonaux.

- 8. Question : Si le préavis était accepté il coûterait aux communes DISREN 29.-/hab (couvert par le point d'impôt DISREN) Si le préavis était refusé combien coûterait la perte de 7mios par habitant ?**

Résumé des pertes en cas de cessation d'exploitation des installations (p.14 du préavis) :

Coût d'un refus du projet pour la Région	
Cautionnements	3'740'150.00
Prêts Région de Nyon	675'906.62
Prêt FRET	98'707.82
Perte financière directe totale	4'514'764.44
Investissements des 10 dernières années	3'002'840.00
Total des pertes	7'517'604.44

Les montants à rembourser directement seraient de CHF 4'514'764.44 soit un peu plus de 45.- par habitant. En prenant en compte les investissements perdus nous serions à 75.- par habitant.

A ce montant devra s'ajouter le coût du démantèlement des installations et la question de la réaffectation du bâtiment non terminé des Dappes.

Commentaire : si dans quelques années, l'exploitation s'arrêtait, il y aurait lieu de démanteler les installations et de solder le bien.

- 9. Question : combien coûterait l'aménagement 4 saisons- ex-piste VTT, de trottinette ou parcours didactique- ?**

Il s'agira d'équipement et non d'infrastructures et mobiliseront d'autres outils financiers régionaux comme le FRET ou le Fonds Tourisme de nature. Des fonds tiers seront également recherchés pour ce type de projet (parcs Jura Vaudois et Haut Jura, LADE, nouvelle politique régionale).

Commentaire : idem question 6

- 10. Question : quel est l'ordre d'idée des montants à prévoir ?**

Sous toute réserve en fonction de l'expérience acquise :

- Environ CHF 15'000 à CHF 20'000 pour un parcours VTT (signalétique, passages de clôture, aménagements divers, communication etc.)
- Environ CHF 70'000 à CHF 100'000 pour un sentier didactique (signalétique, bornes d'informations, contenus pédagogiques, communication etc.)

- 11. Question : y a-t-il d'autres préavis à venir sur le même objet ?**

Pas à court terme en tous cas

- 12. Question : Pour la même date de clôture soit le 30 juin 2023, les fonds propres du rapport de gestion CHF 793'650 est différent des fonds propres du rapport de révision CHF 408'342. Qu'en est-il ?**

Cette différence s'explique par le fait que le Conseil d'administration a voulu dans un premier temps supprimer la réserve d'agio et que le réviseur n'était pas favorable à cette approche. Il a préconisé la suppression de la réserve de subvention de 385 308 CHF qui explique la différence entre les deux chiffres ci-dessus.

Bâtiment

13. Question : Qu'entendez-vous par quatre saisons ? Quels seraient les dates d'ouverture de Jura sur Léman ? vacances scolaires ? selon la météo ?

L'ouverture côté suisse du domaine skiable Jura sur Léman se fera toujours en fonction des conditions d'enneigement et du cadre réglementaire fixé par le PPA du Massif de la Dôle (du 15 novembre au lundi de Pâques). En dehors de cette période, les autres activités seront possibles (tourisme pédestre, tourisme à vélo, activités d'éducation à l'environnement). La question de l'ouverture estivale du télésiège sera traitée en concertation avec l'organe de gestion du massif de la Dôle avec pour objectif d'obtenir une ouverture lors des weekends estivaux et lors des périodes de haute fréquentation (vacances scolaires). L'idée d'avoir en plus de ces créneaux supplémentaires d'un « quota » de jours afin de pouvoir organiser des événements particuliers.

14. Question : Pourquoi le devis de 2 MCH est devenu 6 MCH ?

A cause du COVID et du renchérissement des prix et peut-être que le devis initial était trop faible pour un bâtiment de 170 places d'accueil.

15. Question : quel est le cash nécessaire pour sortir de la faillite au Tribunal de Besançon ?

Il n'est « que » de 340'000 euros de factures impayées.

Modèle économique

16. Question : pourquoi est-ce mieux de ne pas tirer la prise maintenant que de tirer la prise dans deux ans par exemple ?

Parce que si c'est maintenant la Région est responsable de l'ensemble des cautionnements, alors que si tout s'arrête dans deux ans (par exemple), le canton en aura payé le tiers via l'abandon du prêt LDER.

Commentaire : si le préavis est refusé et que la prise est tirée maintenant, elle coûte CHF 45 CHF par habitant des communes du DISREN, si le préavis est accepté, les communes paient CHF 29 par habitant aujourd'hui. La commission craint que les sommes soient encore plus importantes plus tard notamment si on devait démanteler un télésiège, faute d'équilibre financier trouvé, après avoir réalisé plus d'un million de mise aux normes.

17. Question : qu'advient-il de ce projet (accueil au Lapin Blanc) si la SOGESTAR rencontre des difficultés?

Il faudra revoir le modèle d'exploitation du domaine. La communauté de communes des Rousses nous a déjà annoncé que si la SOGESTAR devait « capoter » elle reprendrait les activités de celle-ci car pour la communauté, les activités touristiques sont essentielles à la survie économique de leur région. Les conditions d'exploitation de la partie suisse seront sans doute renégociées mais à ce jour il n'est pas possible de dire quel sera le résultat de ces négociations. Nous ferons le nécessaire dans ces négociations afin que le plan financier de Télé-Dôle SA continue à être, à minima, équilibré.

Commentaire : certains commissaires sont plus que dubitatifs sur la capacité de la SOGESTAR d'honorer les 316'000¹ francs de loyer annuel si les recettes étaient insuffisantes. Pour rappel, la norme d'un restaurant est que le loyer ne doit pas excéder 10% des recettes.

¹ Comme proposé dans le préavis, alors que le contrat mentionnerait CHF 500'000 de loyer/redevance annuelle

18. Question : quels sont les nombres de passages minimaux sur le télésiège pour que permettre une exploitation à l'équilibre ?

Ce n'est pas le problème du CODIR ni de la Région de Nyon. Cela n'a pas d'importance. C'est le problème de la SOGESTAR.

Commentaire : étant donné les mauvaises surprises qui se sont enchaînées au fil des ans, cette réponse est peu satisfaisante même si la SOGESTAR a rempli ses obligations pour le moment. Avec 31 jours d'ouverture pour le massif de la Dôle, et 19 sur Saint-Cergue, en 2022-2023, la question semble plus que jamais pertinente.

19. Question : si malgré tout l'exploitation du bâtiment Lapin Blanc n'est pas rentable. Que se passera-t-il ?

« Rien la SOGESTAR a un contrat de bail jusqu'en 2043 avec Télé-Dôle. Elle continuera à payer son loyer quoiqu'il arrive. »

Commentaire :

Certains commissaires sont très dubitatifs quant à cette réponse car le contrat² comporte une clause permettant de rouvrir la discussion si « *l'exploitation est structurellement déficitaire* ». Or l'équilibre repose sur les capacités de nos partenaires français à respecter leurs engagements contractuels, notamment le versement de leur « loyer ». La commission doute de la solidité du plan d'affaire tant du Lapin Blanc que des remontées mécaniques cf. rapport d'activité Télé-Dôle 2022-2023.

Télésiège : maintenance lourde et PPA

20. Question : quel principal changement est nécessaire sur le PPA actuel

Permettre une ouverture du télésiège l'été en transférant des jours d'hiver -15 novembre au lundi de Pâques à une ouverture l'été ?

Commentaire : la commission regrette que le canton et l'OFT exigent de mettre aux normes le télésiège de 2007 maintenant alors que la modification du PPA, -soumise à l'OFEV ?- n'est ni immédiate ni garantie. La commission suppose le manque de cash-flow a reporté la mise aux normes.

21. Question : si le télésiège ouvre l'été, les vététistes pourront-ils charger leur vélo ?

NON. C'est hors de question : le massif figure à l'inventaire fédéral. Il n'est pas possible d'y faire venir un tourisme de masse.

Commentaire : même si la protection de la faune est majeure, si le télésiège ne peut remonter les VTT, la commission estime que l'attractivité du lieu sera très réduite, aux seuls piétons.

22. Question : combien de temps les négociations pour aménager le PPA pourraient-elles durer ?

D'un à trois ans de discussions.

Commentaire : Le dérangement de la faune par les excursionnistes et les vététistes pourraient être un frein à la modification. Sans compter les oppositions. Ce timing est-il réaliste ?

23. Question : la modification du PPA est-elle soumise à enquête et donc à opposition ?

OUI. Auquel cas cela rallonge les délais.

² Dernier al de l'Art. 22 du contrat

Commentaire : ceci est de nature à retarder la possibilité d'ouvrir le télésiège au-delà de Pâques.

24. Question : y aura-t-il une buvette à l'arrivée du Télésiège ?

Peut-être en utilisant les locaux de Skyguide. Pas de construction supplémentaire possible.

Commentaire : les toilettes voire une buvette sont demandés par les excursionnistes.

25. Question : quel dispositif de mobilité de proximité entre la gare de la Cure et le bâtiment (environ 3 km)

En période hivernale, une navette ski-bus est en place et permet de relier la Cure et le site des Dappes. Le fonctionnement de cette navette doit encore être amélioré notamment par un meilleur cadencement avec le train du NStCM. En période estivale, une réflexion pour la mise en place d'une navette pourra être engagée. Ceci dépendra évidemment de la fréquentation du site.

Commentaire : Pas facile de venir au Lapin Blanc autrement qu'en voiture.

26. Question : comment les scolaires arriveront au Lapin blanc ?

En marchant depuis la station La Givrine vu que le bâtiment n'est que peu souvent accessible en TP.

Commentaire : c'est environ 6 km aller-retour. Les adolescents et leurs enseignants vont apprécier.

27. Question : comment canaliser les piétons et VTT actuels qui font notamment peur aux vaches l'été notamment ?

En canalisant via des aménagements pris en charge par d'autres fonds et portés par les communes concernées soit Gingins, Saint-Cergue, La Rippe, Chéserex. La modification du PPA permettrait de verbaliser ceux qui sont en dehors de la zone protégée.

Calcul de la prise en charge du DISREN

Au-delà de l'intérêt régional de la demande, il s'agit pour la Colnv de vérifier l'assiette et la répartition de la prise en charge des coûts.

Un des effets de la motion Pertusio est que le passage devant les conseils communaux est évité.

Ainsi, seul le dispositif DISREN est sollicité sans qu'une ou l'autre des communes soit « porteuse » du projet. L'ensemble des communes assujetties au DISREN seront concernées par cette demande ce qui est conforme aux principes DISREN.

28. Question : Qu'en est-il des communes non DISREN ? En qualité d'actionnaires de Télé Dôle quels sont leurs devoirs et leurs obligations ?

Le Comité de direction ainsi que le Conseil d'administration de Télé-Dôle s'engagent à contacter l'ensemble des communes non-membres du DISREN, afin de leur demander une participation équivalente à ce projet. Les montants ainsi obtenus viendraient en déduction du montant de ce préavis.

Seules les communes de Commugny (2.7%) et de Vich (0.6%) possède encore des actions. Il n'y a aucune obligation légale pour ces communes à participer à l'effort. Néanmoins, il y a malgré tout une obligation morale et il faut être optimiste que ces communes pourraient jouer le jeu si le Conseil intercommunal de la Région de Nyon venait à accepter ce préavis.

Commentaire : la commission souhaiterait que les contacts aient lieu AVANT la séance du 30 octobre.

Conclusion

C'est donc la quatrième fois qu'il y a lieu de renflouer Télédôle SA « en urgence » : 2011 pour les pertes, en 2016 avec une amélioration de la gouvernance, puis en 2021 pour la rallonge pour le Lapin Blanc.

Face aux nouvelles difficultés communiquées en décembre 2023, la commission reconnaît l'intense travail mené par le CODIR et la Task force auprès du canton pour bénéficier de sa participation - soutiens LADE et abandon du prêt LDER 417-.

Toutefois, même si l'ensemble de la commission est évidemment convaincu de la nécessité de préserver le site touristique- il y a du monde « l'été » et aussi des non-skieurs classiques l'hiver-, elle est très empruntée quant à la solidité des arguments économiques.

Voici les éléments qui rendent la commission dubitative :

- le **modèle économique du Lapin Blanc** fréquenté par des excursionnistes, des scolaires -qui devront marcher 6km- et les vacanciers des Rousses. La commission est réservée quant aux recettes de cette structure. Elle ne souhaite pas finir le bâtiment avec une cuisine devisée à 250'000 francs avant de savoir si le restaurant³ et la boutique de location ont une espérance de vie sur le peu de jours d'exploitation programmés.
- les **hypothèses de fréquentation du télésiège** tant l'hiver -le rapport de Télé Dôle SA 2022-2023 mentionne des recettes à -47% par rapport à 2021-2022 et un nombre de jours d'exploitation tombé à 31 jours du massif de la Dôle- que l'été : quid de l'attractivité d'un télésiège réservé aux seuls piétons ?

Dans quelle mesure l'ouverture de quelques jours entre Pâques et novembre suffit-elle à compenser les peu de jours d'hiver ?

- le **décalage d'obtention puis de l'entrée en vigueur de la modification du PPA** ? L'ouverture du télésiège l'été par transfert des jours d'hiver suppose une modification du PPA. Nul ne dit que les instances concernées vont accepter cette proposition, le site étant d'intérêt national. Selon le Secrétaire général, cette ouverture pourrait être obtenue dans un délai d'un à trois ans et ce, sans opposition.

Les membres de la commission redoutent que ce délai soit rallongé du fait des oppositions possibles.

- la **solidité** des recettes via le « contrat SOGESTAR » :le CODIR estime que celles seraient assurées jusqu'en 2043.La commission est moins optimiste car elle observe que le contrat comporte une clause de renégociation en cas « d'exploitation structurellement déficitaire ».

Une partie de la commission craint que la SOGESTAR ne sera pas en mesure d'honorer le paiement de loyer prévu initialement CHF 500'000, aujourd'hui autour de CHF 300'000.

Ensuite, la commission est étonnée de certains montants demandés pour la réfection du télésiège et se demande si la mise en concurrence a été systématique. Exemples :

- Remplacement des trains de galets pour CHF 272'000 alors que la fourchette se situerait entre CHF 20'000 et CHF 70'000.

³ A minima les aménagements doivent comporter sanitaires, coin pique-nique, voire un distributeur de boissons, et une modularité pour accueillir classes et groupes.

- Réfection de l'électricité pour CHF 844'000 alors que la fourchette se situerait entre CHF 200'000 et CHF 500'000.

Par ailleurs, la commission s'est inquiétée de la remarque de la fiduciaire sur les « mesures d'assainissement nécessaires » pour respecter l'art.725a CO sur les comptes de Télé Dôle SA 2022-2023.

Enfin, s'agissant de la répartition du financement, la commission unanime regrette :

- Que les communes non DISREN ne soient pas concernées.
- Que les fonds touristiques dont le FRET soient proportionnellement si peu mis à contribution

Le caractère quatre saisons du préavis ?

Contrairement à son titre, les investissements ne comportent pas de mesures quatre saisons telles que canalisation des piétons, signalétique, passages réservés pour les vététistes, sentiers didactiques etc. Ces demandes devront être votées commune par commune via des aménagements compris entre CHF 30'000 et CHF 100'000 francs par mesure, soutenus par des fonds cantonaux.

Certains membres de la commission craignaient que cet argent soit dépensé en grande partie à fonds perdus en ratant la véritable cible -les conditions du quatre saisons-, et pensaient refuser en bloc le préavis, les coûts totaux étant connus, et ceux du démantèlement pouvant être estimés.

En 2024, quelle rentabilité espérer d'un grand self pour skieurs de piste captifs et de remontées mécaniques sur un massif, la Dôle, ouvert moins de 50 jours l'hiver et peut-être dans quelques années, 50 jours l'été ?

D'autres commissaires considéraient qu'il y avait lieu de finir le bâtiment car il allait perdre de sa valeur s'il était laissé en l'état d'une part et qu'il y avait lieu de poursuivre l'exploitation des remontées mécaniques d'autre part.

Aussi les vœux ci-dessous permettent d'aller de l'avant en mettant en place a minima quelques garde-fous sur les dépenses.

Toutefois, même avec les [vœux](#) proposés, il n'y a aucune réelle garantie que le projet quatre saisons puisse un jour être rentable. Certains commissaires pensent donc que rien ne permet d'affirmer que les investissements consentis permettent d'éviter une situation similaire ou même plus coûteuse dans quelques années.

La commission formule les vœux suivants :

- Vœu n°1 : Que le CODIR sollicite les communes non DISREN ainsi que les communes du district hors Région de Nyon.
- Vœu n°2 : Que le CODIR demande à Télé Dôle SA de réinterroger les montants concernant la maintenance lourde des télésièges, de même que la prolongation du téléski via des devis comparés.
- Vœu n°3 : Que le CODIR fasse expertiser le modèle d'affaires du restaurant et de la boutique par des professionnels externes indépendants en prenant par exemple sur le poste « divers travaux », d'en attendre les résultats⁴ puis qu'il adapte la taille de la cuisine et des aménagements aux résultats de cette étude, quitte à réaliser dès à présent le gros œuvre du Lapin blanc, les sanitaires et l'étanchéité -soit CHF 527'467- pour éviter que le bâtiment ne se détériore.


⁴ Si le préavis devait être défavorable, se contenter d'un aménagement permettant le snacking : ex-distributeurs de boisson et nourriture

- Vœu n°4 Que le CODIR demande à Télé-Dôle de négocier avec la SOGESTAR l'intégration des surcoûts de construction du Lapin Blanc aux loyers à venir
- Vœu n°5 Que le CODIR, pour la maintenance et les travaux, réalise des travaux de restructurations du domaine de la Dôle -démantèlement les trois téléskis et prolongation du télésiège actuel Reculet-Dessous de 40 m⁵- dès à présent, mais qu'il attende, autant que possible, la validation de la modification du PPA et la levée de toutes les oppositions pour effectuer les travaux majeurs sur le télésiège (train de galets, CHF 302'300, et électricité , CHF 740'000) autant que possible.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande, à la majorité, d'accepter le préavis 43-2024-DISREN du Comité de direction et de prendre la/les décision(s) suivante(s) :

1. D'accorder le crédit de CHF 2'624'030 (TTC) en faveur de la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes et la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA.
2. D'imputer le montant total de **CHF 2'624'030** sur le compte DISREN 140.3185.

Nyon, 22 octobre 2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Valérie Mausner Leger, rapporteure	Signature
Commune : Nyon	
Danielle Collomb	Signature 
Commune : Tartegnin	
Pascal Colombo	Signature
Commune : Génolier	
Frédéric Guilloud	Signature
Commune : Arzier-Le Muids	
Antoine Nicolas	Excusé
Commune : Begnins	
Prénom Nom	Signature
Commune	

Madame Marinella Page et Monsieur Christian Arnoux, élus le 10 octobre, ne peuvent signer le rapport car les séances de commission ont eu lieu précédemment mais ont pu lire voire s'exprimer sur le contenu de ce document. De même, Monsieur Antoine Nicolas, excusé, a suivi les dernières discussions et en accepte les conclusions.

⁵ À noter que certains membres de la commission souhaitent différer cette prolongation après la levée des oppositions